

Rochefort, le 16 décembre 2009

COMMISSION EUROPEENNE  
B-1049 Bruxelles

*A l'attention de Monsieur Joe BORG*  
Commissaire

**Objet : Contribution au Livre vert sur la future Politique Commune des Pêches.**

Monsieur le Commissaire,

L'Agria est une association composée des quatre Conseil Régionaux et des organisations professionnelles de la pêche et des cultures marines de la façade atlantique française.

Les Régions, tout comme les pêcheurs et les conchyliculteurs membres de notre organisation ayant élaboré des contributions propres très complètes sur l'ensemble des questions soulevées dans le Livre vert, nous avons souhaité nous engager dans le débat de façon complémentaire en organisant un colloque national en septembre sur le thème « la future politique des pêches vue par les chercheurs ». Vous trouverez ci-joint les actes de ce séminaire qui fut particulièrement riche et éclairant.

A l'aulne de ces débats, et des actions menées par l'Agria au service d'une pêche durable, nous souhaiterions insister sur deux points qui nous semblent importants pour réussir la future Politique Commune des Pêches :

**Favoriser un partage de l'expertise scientifique, technique et politique entre tous les acteurs de la filière**

L'Agria développe depuis plusieurs années des actions collectives impliquant professionnels, scientifiques et ONG, dans le but d'avancer sur le chemin de la durabilité de la pêche. Ces actions concernent notamment le développement et la diffusion d'outils de pêche sélectifs, le travail réalisé sur la sélectivité des chaluts de fond pour la pêcherie langoustinière du golfe de Gascogne en étant un exemple.

Ces projets sont réalisés sous forme partenariale, parfois à l'échelle européenne.

Il nous semble très important que les politiques européennes futures puissent continuer à permettre la réalisation de tels projets et même encore renforcer leur émergence. Dans la perspective du développement de politiques « Régionalisées » de la pêche, il serait particulièrement pertinent que, pour renforcer les outils financiers classiques, comme le FEP, et au-delà de ceux-ci, des cadres spécifiques puissent être mis en œuvre pour faciliter la réalisation de projets partenariaux transnationaux, au plus près des réalités halieutiques, à l'instar de ce qui existe de façon plus généraliste à travers la programmation Interreg.

**Pour les CCR, passer d'une logique de consultation à une logique de concertation.**

L'Agria s'est fortement impliquée dans la création, puis dans le fonctionnement du CCR.S, illustrant nos espoirs mis dans cette organisation pour rénover la gouvernance dans le domaine de la gestion des pêches.

Nous notons avec satisfaction les perspectives du Livre Vert concernant le renforcement possible du rôle des CCR dans l'avenir.

Aujourd'hui, nous pouvons cependant regretter le déficit de moyens dont disposent ces organisations, malgré les efforts importants consentis par l'Union Européenne pour faciliter leur fonctionnement.

C'est notamment pour pallier cette situation que l'Agria apporte une contribution pérenne au CCR.S.

Cependant, force est de constater que ce n'est qu'au prix d'un renforcement des moyens attribués aux CCR, en terme d'expertise en particulier, que ceux-ci pourront donner leur pleine contribution dans la préparation d'avis ou de recommandations à la Commission Européenne.

D'autre part, cette première avancée réalisée, il nous semblerait pertinent, dans la logique « d'autogestion » suggérée dans le livre vert, d'avancer sur le renforcement des compétences des CCR pour passer d'une logique de consultation à une logique de concertation.

Ceci pourrait s'envisager sans doute en réservant une place forte aux CCR dans le cadre de des outils de gouvernance à mettre en place pour assurer une gestion des pêcherie régionalisée telle que l'ébauche le Livre Vert.

Il nous semble essentiel de devoir faire preuve d'audace en matière de gouvernance, éventuellement dans un cadre expérimental, notamment dans la perspective de mettre concrètement en œuvre une approche écosystémique de la gestion des pêches.

L'enjeu de ces évolutions est majeur : elles conditionneront le passage d'une politique des pêches souvent subie et donc mal acceptée par les professionnels de la pêche à une politique élaborée, donc respectée et revendiquée par le plus grand nombre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes salutations respectueuses.

**Janick MORICEAU**  
Présidente de l'AGLIA

